



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 12 décembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbenes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 8

Absents : 1

Votants : 29

Date de convocation : 06/12/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
13/12/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec
procurations :**

Xavier BERLUTEAU à Didier ZERBIB, Fabio VITULLI à Philippe STREMLER, Oriane LABAT à Dominique ALM, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Nathalie CARLES-SALMON à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Vicky VALLIER.

Absents : Gilles DURET

Secrétaire : Marie-Ange KOFFEL

<p>N° DEL/2024-5-04</p> <p>OBJET :</p> <p>Dénomination du 3^{ème} groupe scolaire chemin du Château d'eau</p>	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon lequel la compétence de dénomination des rues et bâtiments publics appartient au Conseil Municipal.</p> <p>Considérant que ce nouveau groupe scolaire ouvrira pour la rentrée scolaire 2025, avec au préalable une utilisation pour le centre de loisirs par le Muretain Agglo dès le mois de juillet.</p> <p>Considérant que l'Education Nationale nous a sollicité pour demander qu'un nom puisse lui être donné dès le début de l'année 2025.</p> <p>Considérant que la municipalité a mené une démarche de démocratie participative, associant les différents acteurs de notre commune, élus, enseignants, ainsi que les enfants eux-mêmes. Cette démarche avait pour objectif de choisir un nom qui incarne nos valeurs d'éducation, de transmission et de parcours inspirants. 5 noms sont ressortis par consensus : Robert BADINTER, Joséphine BAKER, Olympe DE GOUGES, Claire ROMAN et Jean ZAY.</p> <p>Après bilan de cette concertation, en prenant en compte la pluralité des opinions exprimées, il est proposé que le 3^{ème} groupe scolaire porte le nom de Claire ROMAN (1906-1941). Ce nom se distingue par sa rareté ; parmi les figures proposées, elle est celle qui apparaît le moins fréquemment dans le paysage scolaire national, et elle est une personnalité injustement méconnue. Choisir son nom constitue une véritable opportunité pour notre commune de rendre hommage à une figure originale et inspirante.</p>
--	--



N° DEL/2024-5-04

Aviatrice pionnière et première femme pilote militaire française, Claire Roman a marqué son époque par son audace, ses exploits et son engagement. Décorée de la Croix de Guerre, elle a également été infirmière de la Croix-Rouge, instructrice, et une éducatrice dans l'âme. Elle incarne des valeurs de solidarité, de courage et de transmission, qui résonnent particulièrement dans un contexte éducatif, elle est un exemple inspirant pour les enfants, particulièrement les jeunes filles, en montrant qu'il est possible de surmonter les barrières sociales et professionnelles.

En outre, dans une région toulousaine marquée par l'histoire de l'aviation, donner à un groupe scolaire le nom d'une femme ayant réalisé des exploits dans ce domaine constitue un hommage local.

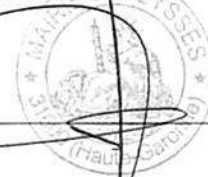
Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'approuver la dénomination suivante pour le 3^{ème} groupe scolaire situé chemin du Château d'eau : « Groupe scolaire Claire ROMAN »

Pour : 22, abstentions : 6.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



La secrétaire de séance

Marie-Ange KOFFEL